

*Questions orales*

l'autorisait pas, il s'exposait à des poursuites de un demi-milliard de dollars de l'Alcan, qui est partie à l'accord et a dépensé ce montant depuis la signature.

Pour répondre à la question du député, je discuterai de l'affaire avec le premier ministre Harcourt dans un jour ou deux pour le renseigner sur la position du gouvernement du Canada. Il faudrait toutefois préciser dans quelles contraintes nous avons dû agir et quelle était notre marge de manoeuvre.

• (1450)

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, nous remercions le ministre de sa petite leçon d'histoire. Les habitants du nord de la Colombie-Britannique ne connaissent que trop bien ce que ce mauvais accord conclu par le gouvernement actuel a fait à la rivière Nechako, dans le nord de la province.

Je remercie le ministre d'avoir dit à la Chambre qu'il rencontrera le premier ministre de la province à ce sujet. Si l'enquête publique devait conclure nettement qu'il est nécessaire de modifier l'accord de 1987, le gouvernement est-il prêt à rouvrir cet accord pour collaborer à l'évaluation environnementale qu'on aurait dû effectuer pour commencer?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Pour commencer, monsieur le Président, ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Un comité d'examen indépendant a été constitué sous la direction de l'homme qui, à l'époque, était recteur de l'Université de Colombie-Britannique.

Quant à l'accord, le ministère des Pêches et des Océans était satisfait des mesures relatives à la pêche et à l'habitat du poisson. Les tribunaux canadiens ont maintenant tranché la question. Elle est donc réglée en ce qui concerne les requérants auprès des tribunaux. À moins que les autres parties à l'accord ne s'entendent toutes pour le faire modifier, ce n'est pas une question qu'il appartient au gouvernement du Canada de trancher ni qu'il devrait trancher.

\* \* \*

**DAVIS INLET**

**L'hon. William Rompkey (Labrador):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou à la personne qui le représente aujourd'hui.

Le ministère a accepté d'envoyer par avion soixante Innu jusqu'en Alberta pour qu'ils y soient traités. Pourtant, Peter Penashue de la nation innu a dit: «Nous

acceptons le moindre de deux maux parce qu'il n'y a pas de centre qui puisse traiter nos gens dans leur langue.»

Jeudi dernier, le ministre m'a dit à la Chambre qu'il écouterait les Innu et accepterait leur proposition, mais il ne l'a pas fait.

Je veux lui demander aujourd'hui pourquoi il n'a pas accepté leur proposition. Va-t-il engager des fonds pour l'établissement d'un centre de traitement pour les Innu près de Davis Inlet, au Labrador?

**Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, en ce qui concerne les quatorze jeunes impliqués dans l'incident tragique d'il y a une dizaine de jours, une entente a été conclue au cours du week-end pour qu'ils soient traités immédiatement.

Pour ce qui est des familles de ces quatorze jeunes, les Innu, la province de Terre-Neuve et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se sont entendus pour qu'elles se rendent, accompagnées d'interprètes, dans un centre de traitement au nord d'Edmonton.

En ce qui concerne la solution à long terme, c'est-à-dire l'établissement d'un centre de soins de santé à Davis Inlet, la question est actuellement à l'étude. Nous discutons avec les Innu. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes, étudiera toutes les solutions possibles, qu'il s'agisse d'installations mobiles ou permanentes. Tous les aspects de la question seront examinés.

**L'hon. William Rompkey (Labrador):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes ou à la personne qui le représente aujourd'hui.

Il faut absolument réinstaller la collectivité de Davis Inlet. La question de compétence doit être réglée, et le gouvernement du Canada doit l'accepter. C'est maintenant que les fonds doivent être engagés pour que la construction se fasse l'été prochain.

Le ministre, ou son représentant, peut-il nous dire s'il prendra l'initiative de voir à ce que les plans soient prêts pour la réinstallation de cette collectivité l'été prochain?

[Français]

**L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je pense que c'est un dossier très important pour tous les parlementaires ici. Oui, en effet, vendredi dernier, il y a eu une rencontre importante avec les fonctionnaires de mon ministère, la Santé nationale et le Bien-être social, les gens de la communauté et les représentants du gouvernement provincial. Des demandes ont été faites par la